

S O M M A I R E

CONSEIL GENERAL DE L'OISE

ARRETE DES COMPTES DE 2013 DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS PRISES

-=-=-

**Délibérations rendues exécutoires le 18 juin 2014 s'agissant de la délibération 100
et le 20 juin 2014 s'agissant des autres délibérations**

I – FINANCES ET EVALUATION

100 – INSTALLATION DE MADAME MYRIAM DE BESOMBES	Oui (à l'unanimité)
101 – ARRETE DES COMPTES 2013 DU BUDGET PRINCIPAL	Oui (à la majorité par 24 voix pour, 10 voix contre et 5 abstentions dont M. FONTAINE et M. BASCHER sortis au moment du vote et considérés comme s'étant abstenus)
102 – ARRETE DES COMPTES 2013 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	Oui (à l'unanimité)
103 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET PRINCIPAL	Oui (à l'unanimité)
104 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	Oui (à l'unanimité)
105 – PROGRAMMES 01-00 A 11-00 ET 11-03 – RESSOURCES HUMAINES	Oui (à l'unanimité)
106 – PROGRAMME 11-01 – VIE DE L'INSTITUTION DEPARTEMENTALE	Oui (à l'unanimité)
107 – PROGRAMME 11-05 – RAPPORT FINANCIER	Oui (à la majorité par 25 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions dont M. FONTAINE sorti au moment du vote et considéré comme s'étant abstenu)
108 – PROGRAMME 11-05 – DETTE DEPARTEMENTALE	Oui (à l'unanimité)
109 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	Oui (à la majorité par 24 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions)
110 – DELEGATION D'ATTRIBUTION AU PRESIDENT – INFORMATION	PREND ACTE
111 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS POUR 2013	PREND ACTE

III – ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLES

- | | |
|--|---------------------|
| 301 – PROGRAMME 04-01 – AIDE AUX COMMUNES | Oui (à l'unanimité) |
| 302 – PROGRAMME 04-02 – AMENAGEMENT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE | Oui (à l'unanimité) |
| 303 – PROGRAMME 04-04 – DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DE L'OISE | Oui (à l'unanimité) |

IV - EDUCATION ET JEUNESSE

- | | |
|---|---------------------|
| 401 – PROGRAMME 07-02 – SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE | Oui (à l'unanimité) |
|---|---------------------|

V – SOLIDARITE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

- | | |
|--|---------------------|
| 501 – SOLIDARITE – MISSION 01 – ENFANCE ET FAMILLE – MISSION 02 – AUTONOMIE DES PERSONNES – MISSION 03 – DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION | Oui (à l'unanimité) |
| 502 – REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE | Oui (à l'unanimité) |

VI – CULTURE - SPORT ET CITOYENNETE

- | | |
|---|---------------------|
| 601 – PROGRAMME 09-01 – EDUCATION, ACCESSIBILITE ET PROMOTION DE LA PRATIQUE SPORTIVE | Oui (à l'unanimité) |
|---|---------------------|

RAPPORT GENERAL ET DEFINITIF

Oui (à la majorité par 25 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention)
--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 16 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - COET – DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DESMEDT – DOUET-FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE – LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

VU l'article 6-3 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen issu de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.221 du code électoral,

VU les délibérations du **31 mars 2011**, **100** des **19 septembre 2011** et **11 juillet 2012** et **1001** du **25 octobre 2012**,

VU le rapport **100** du Président du Conseil général :

INSTALLATION DE MADAME MYRIAM DE BESOMBES

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **PREND ACTE** que conformément à l'article L.221 du code électoral, Mme Myriam de BESOMBES est devenue à compter du 24 avril 2014, Conseillère générale du canton de BETZ suite à la démission de plein droit de M. Philippe BOULLAND, Conseiller général du canton de BETZ, intervenue en raison de la situation d'incompatibilité dans laquelle il se trouvait ;

- **PROCEDE** à son installation ainsi qu'il suit :

1 – Commission Permanente

* **ASSOCIE** suivant l'**annexe 1**, conformément à la délibération du **31 mars 2011** modifiée par les délibérations susvisées, Mme Myriam de BESOMBES à la Commission Permanente du Conseil général, à laquelle elle a été invitée à prendre part dès sa réunion du 19 mai 2014 ;

* **DIT** qu'elle sera indemnisée à compter de cette dernière date en qualité de membre de la Commission Permanente et en sa qualité de Conseillère générale du 24 avril au 19 mai 2014.

2 – Commission intérieure

- **DIT**, suivant l'**annexe 2** reprenant la composition consolidée des 6 commissions intérieures du Conseil général, que Mme de BESOMBES devient membre de la 5^{ème} commission - Solidarité et développement social à laquelle M. BOULLAND appartenait.

3 – Représentation du Conseil général

- **RECONDUIT** Mme de BESOMBES dans les mandats de représentation détaillés en **annexe 3** qui étaient assurés par son prédécesseur.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MANCEL - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-12,

VU le rapport **101** du Président du Conseil général et son annexe :

ARRETE DES COMPTES 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de M. VANTOMME, 1^{er} Vice-président, M. Yves ROME, Président du Conseil général, s'étant retiré au moment du vote,

ADOpte A LA MAJORITE par 24 voix pour, 10 voix contre et 5 abstentions dont M. FONTAINE et M. BASCHER sortis au moment du vote et considérés comme s'étant abstenus, les conclusions suivantes,

- Au vu du compte de gestion 2013 du payeur départemental préalablement arrêté, **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2013 qui présente, résultats cumulés de l'exercice 2012 et restes à réaliser inclus 2013, **un résultat net excédentaire de 67.151.700,07 €** se décomposant comme suit :

	SECTION (en €)	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1	INVESTISSEMENT	240.142.223,10	206.698.411,26	- 33.443.811,84
2	FONCTIONNEMENT	721.459.440,29	760.460.083,15	39.000.642,86
3	Excédents d'investissement 2012	596.278,76		- 596.278,76
4	Excédents fonctionnement 2012		75.258.131,48	75.258.131,48
5	Restes à réaliser Investissement 2013	5.484.880,57	67.500,00	- 5.417.380,57
6	Restes à réaliser fonctionnement 2013	7.779.364,10	129.761,00	- 7.649.603,10
7	TOTAL	975.462.186,82	1.042.613.886,89	67.151.700,07

Figure en **annexe**, au titre des délibérations **101** et **102**, le document compte administratif proprement dit et ses annexes qui comprend le compte administratif de ce budget à comptabilité distincte du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF).

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MANCEL - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport **102** du Président du Conseil général et son annexe :

ARRETE DES COMPTES 2013 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de M. VANTOMME, 1^{er} Vice-président, M. Yves ROME, Président du Conseil général, s'étant retiré au moment du vote,

ADOPTE A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- Au vu du compte de gestion 2013 du service à comptabilité distincte CDEF établi par le payeur départemental et préalablement arrêté, **ADOpte** le compte administratif 2013 de ce même service à comptabilité distincte qui dégage un résultat de clôture identique à celui du compte de gestion se décomposant suit :

Résultat brut de clôture (1+2) : **excédent de 13.663,37 €.**

SECTION (en €)	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 INVESTISSEMENT	619.913,38	650.234,16	30.320,78
2 FONCTIONNEMENT	9.217.370,06	9.200.712,65	- 16.657,41
3 Excédent d'investissement 2012	-	212.282,80	212.282,80
4 Excédent fonctionnement 2012	-	65.156,41	65.156,41
5 Restes à réaliser Investissement 2013	52.613,73	-	- 52.613,73
6 Restes à réaliser fonctionnement 2013	48.499,00	-	- 48.499,00
7 TOTAUX	9.938.396,17	10.128.386,02	189.989,85

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MANCEL - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport **103** du Président du Conseil général :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 du budget principal dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RESULTAT

• Résultat reporté (R002 N-1)	+ 75.258.131,48 €
• Résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 760.460.083,15 €
Cumul des mandats émis	- 721.459.440,29 €
Résultat 2013 de la section de fonctionnement	+ 114.258.774,34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - SOLDE D'EXECUTION

• Résultat reporté (R001 N-1)	- 596.278,76 €
• Solde :	
- des émissions de titres	+ 206.698.411,26 €
- des mandats de l'exercice	- 240.142.223,10 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2013 :	
• en recettes	+ 67.500,00 €
• en dépenses	- 5.484.880,57 €
Solde d'exécution 2013 de la section d'investissement	- 39.457.471,17 €

- **AFFECTE** le résultat 2013 du budget départemental, soit **114.258.774,34 €**, au budget supplémentaire de l'exercice 2014 de la manière suivante :

- couverture du besoin de financement, soit **39.457.471,34 €**, au compte **1068** - Excédents de fonctionnement ;
- report en recettes de fonctionnement du solde, soit **74.801.303,17 €**, sur la ligne codifiée 002 ;

- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de - **34.040.090,60 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MANCEL - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport **104** du Président du Conseil général :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE
DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 du budget annexe du CDEF dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RESULTAT

• Résultat reporté	+ 65.156,41 €
• Résultat de l'exercice	
- cumul des titres émis	+ 9.200.712,65 €
- cumul des mandats émis	- 9.217.370,06 €
Résultat 2013 de la section de fonctionnement	+ 48.499,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - SOLDE D'EXECUTION

• Résultat reporté	+ 212.282,80 €
• Solde	
- des émissions de titres	+ 650.234,16 €
- des mandats de l'exercice	- 619.913,38 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2013	
- en recettes	
- en dépenses	- 52.613,73 €
Solde d'exécution 2013 de la section d'investissement	+ 189.989,85 €

- **AFFECTE** le résultat 2013 du budget annexe du CDEF, soit **48.499 €**, au budget supplémentaire de l'exercice 2014 de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement au compte **1068 : Néant**, le solde d'exécution 2013 de la section d'investissement étant excédentaire (dépenses inférieures aux recettes) ;
- Reprise en recettes de fonctionnement de la **totalité** des **48.499 €** à la ligne codifiée **002** – Excédent reporté ;

- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de **+ 242.603,58 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée **001**.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération **105** du **19 juin 2008**,

VU le rapport **105** du Président du Conseil général et ses annexes :

MISSION 11 - PILOTAGES DES RESSOURCES HUMAINES

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

I – AJUSTEMENTS DES PREVISIONS BUDGETAIRES

- **PROCEDE** aux ajustements de crédits intéressant les trois actions suivantes de la mission 11 :

Programme / Action		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
11-03	Ressources humaines	273.000	200.000	-	-
11-03-01	Prévention, action sociale, santé	273.000	80.000	-	-
11-03-02	Recrutement, adaptation au poste, évolution des agents	-	120.000	-	-
11-04	Moyens des services	2.307.000	645.000	-	-
11-04-06	Dépenses non ventilables	2.307 000	645.000	-	-
TOTAL		2.580.000	845.000	-	-

- **PRECISE** que ces ajustements sont liés :

1. A L'INSERTION ET A L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

1.1 Conseil général de l'Oise et ESAT : un partenariat renforcé + 167.000 €

Pour la mise à disposition prévisionnelle de 10 Equivalents Temps Plein (ETP) de salariés de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Passage Pro au sein des services du pôle ressources humaines sur les fonctions suivantes :

- * gestion administrative et/ou comptable ;
- * entretien des locaux ;
- * entretien des espaces verts.

1.2 Salon de l'Emploi Public : une démarche handi-active 22.000 €

Versement par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) d'une aide de 20.000 € pour la participation du département au salon de l'emploi public qui s'est tenu les 12 et 13 juin, porte de Versailles.

1.3 La politique de santé au travail et les aménagements de postes 15.000 €

Commande de petit matériel suite aux prescriptions du médecin du travail.

2. A DES EVOLUTIONS STATUTAIRES, REGLEMENTAIRES ET DE TRANSFERT DE COMPETENCES

2.1 Des effets conjugués au plan statutaire 1.786.000 €

Pour tenir compte :

- du reclassement de près de 2.000 agents depuis le 1^{er} février 2014 suite à la parution de décrets modifiant les échelles indiciaires des agents de catégories C et B afin d'améliorer leur évolution professionnelle et soutenir leur pouvoir d'achat ;
- du nombre accru d'agents appelés à être promus en 2014 d'où l'incidence sur le glissement vieillesse technicité (GVT) ;
- de l'intégration, suivant les modalités prévues par le décret n°2014-456 du 6 mai 2014, de 33 ouvriers des parcs et ateliers qui pourront opter pour leur intégration dans la fonction publique territoriale en conservant leurs avantages antérieurs.

2.2 Marché recours contre tiers responsable

Marché à procédure adaptée en cours pour la gestion des recours contre tiers responsable, d'un coût estimé à 10.000 €, qui est appelée à générer des recettes supplémentaires évaluées à 60.000 € pour l'année 2014.

2.3 Gestion des secrétariats des comités médicaux et commissions de réforme

La gestion des secrétariats des comités médicaux et des commissions de réforme par le centre de gestion de l'Oise des missions consistant à instruire d'un point de vue administratif les dossiers des agents relevant du département est évaluée annuellement à 25.000 €.

2.4 La mise à disposition des agents départementaux détachés à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et le remboursement des rémunérations des agents mis à disposition auprès du syndicat mixte du très haut débit de l'Oise (SMOTHD)

Remboursement par la MDPH des rémunérations estimées à 450.000 € des 30 agents mis à disposition à compter du 1^{er} juillet 2014 sachant que la commission administrative paritaire lors de sa réunion du 13 juin 2014 a émis un avis favorable sur ces mises à dispositions.

Remboursement par le syndicat mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) des rémunérations estimées à 195.000 € des 4 agents départementaux mis à disposition.

2.5 L'engagement du département et de la région en faveur des emplois-avenir

Versement par la région d'un acompte de 120.000 €, soit de 30 % de sa participation en 2014 d'un montant maximal de 400.000 €, dans le cadre de la convention passée avec celle-ci en vue de la qualification de 200 jeunes emplois d'avenir recrutés dans les services du département.

II – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- **PROCEDE** à la mise à jour du tableau des effectifs comme suit, liée aux évolutions statutaires, aux besoins des services et à l'adaptation au marché de l'emploi :

1 – Dans le cadre du déconventionnement MSA et OPHS / sans incidence financière :

Filière	Grade	I.B.	Nb.	Observations
Administratif	Adjoint administratif 2 ^{eme} classe	330/393	2	Pôle solidarité : remplacement d'un accueillant AEO MSA et d'un gestionnaire administratif MSA (départs à la retraite).

2 – Dans le cadre du remplacement des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) mis à disposition au sein du Conseil général de l'Oise / sans incidence financière :

Filière	Grade	I.B.	Nb.	Observations
Technique	Agent de maîtrise	340/459	3	Service du Parc Automobile et du Garage Départemental : remplacement d'un magasinier en mécanique automobile, d'un mécanicien agricole, d'un électrotechnicien et d'un magasinier en mécanique automobile (départs retraite).
Technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	330/393	1	
Total			4	

3 – Modification du tableau des effectifs suite au décret n° 2014-456 du 6 mai 2014 fixant les conditions d'intégration dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale des ouvriers des parcs et ateliers :

Filière	Grade	I.B.	Nb.	Observations
Technique	Technicien principal 1 ^{ère} classe	404/675	6	Intégration des ouvriers des parcs et atelier du Service du Parc Automobile et du Garage Départemental, du CRD de MERU et du Centre Routier Spécialisé.
Technique	Technicien principal 2 ^{ème} classe	350/614	4	
Technique	Technicien	340/576	3	
Technique	Agent de maîtrise principal	359/567	11	
Technique	Agent de maîtrise	340/459	3	
Technique	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	336/424	2	
Total			29	

4 – Requalification de postes suite au décret n° 2014-101 du 4 février 2014 portant statut particulier du corps des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière :

Ancien grade	Nb.	Nouveau grade	Nb.
Assistant socio-éducatif hospitalier	66	Assistant socio-éducatif hospitalier	41
		Assistant socio-éducatif principal hospitalier	25
Total	66	Total	66

5 – Requalification de postes liée à l'évolution professionnelle et au marché de l'emploi :

Grade actuel	I.B.	Grade requis	I.B.	Nb.	Observations
<i>Ingénieur principal</i>	541/966	<i>Administrateur</i>	528/966	1	Adaptation au marché de l'emploi.
<i>Puéricultrice cadre supérieur de santé</i>	625/780	<i>Puéricultrice classe supérieure</i>	485/685	1	
<i>Adjoint administratif principal 2^{ème} classe</i>	340/459	<i>Opérateur territorial des APS qualifié</i>	340/459	1	
<i>Adjoint administratif principal 2^{ème} classe</i>	340/459	<i>Adjoint administratif 2^{ème} classe</i>	330/393	4	
<i>Adjoint administratif principal 2^{ème} classe</i>	340/459	<i>Rédacteur</i>	325/576	0,5	Réussite à concours
<i>Technicien paramédical de classe supérieure</i>	490/675	<i>Rédacteur principal 1^{ère} classe</i>	404/675	1	Changement de filière
<i>Adjoint technique principal 2^{ème} classe EPLE</i>	340/459	<i>Adjoint technique principal 2^{ème} classe</i>	340/459	1	
Total				9,5	

III – NOUVEAUX TAUX DE PROMOTION LIES AUX EVOLUTIONS STATUTAIRES

- **MAINTIENT** les taux de promotion fixés par délibération **105** du **19 juin 2008** et **COMPLETE** comme suit, en fonction de l'évolution réglementaire et des effectifs, la liste par grade d'avancement pour lesquels un taux de promotion doit être fixé :

<i>Filières – grades d'avancement</i>	<i>Taux de promotion</i>
Filière administrative Administrateur général Administrateur hors classe Echelon spécial administrateur hors classe Echelon spécial administrateur général	25 % 25 % 50 % 50 %
Filière médico-technique Technicien paramédical	70 %
Filière médico-sociale Infirmier(ère) de soins généraux de classe supérieure infirmiers en soins généraux hors classe	80 % 40 %
Filière sociale Conseiller socio-éducatif	30 %

- **PRECISE** que l'ensemble des nominations par voie d'avancement de grade ou de promotion interne, soumis à l'avis de la commission administrative paritaire compétente, prendra effet au 1er juillet 2014, sauf situations particulières justifiées par les conditions statutaires.

IV – DELEGATION D'ATTRIBUTION DE L'ASSEMBLEE A LA COMMISSION PERMANENTE

- **DELEGUE** à la Commission Permanente les modalités de mise en œuvre des lois n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique et n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, leurs textes d'application n'étant pas parus à ce jour ;

- **PRECISE** que cette délégation consistera, après concertation des organisations syndicales et avis du comité technique paritaire, à délibérer sur les choix que le département entend faire notamment sur :

* la fixation du nombre de sièges du collège des représentants du personnel d'une part et du collège des représentants de l'administration d'autre part lesquels constitueront le comité technique (CT) ainsi que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;

* la prise en compte des votes du collège des représentants de l'administration dans les avis rendus par le CT et le CHSCT ;

* la constitution de commissions consultatives paritaires compétentes pour les agents non titulaires ;

* les modalités d'organisation des opérations électorales (nombre de bureaux de vote, votes par correspondance, horaires de scrutin...).

- **AUTORISE** le Président à signer :

* d'une part, la convention jointe en **annexe 1** confiant au Centre de Gestion (CDG) de l'Oise, la gestion des secrétariats des comités médicaux et des commissions de réforme ;

* d'autre part, la convention jointe en **annexe 2** portant sur la mise à disposition de 30 agents départementaux à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) à compter du 1^{er} juillet 2014, étant précisé qu'un arrêté individuel prononcera pour chacun des agents cette mise à disposition.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avait donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-18-1,

VU les délibérations **107** du **4 février 2005**, **106** du **21 avril 2008** et **105** du **29 avril 2011**,

VU le rapport **106** du Président du Conseil général :

PROGRAMME 11-01 - VIE DE L'INSTITUTION DEPARTEMENTALE

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **ADAPTE** dans les conditions suivantes, le dispositif mis en place par délibérations successives et spécialement la dernière, **105** du **29 avril 2011**, fixant les modalités d'application de l'article L.3121-18-1 du code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Conseil général et plus particulièrement le dispositif d'information auquel a droit tout membre du Conseil général, en retenant la formulation suivante :

« - **MET** à disposition de chaque Conseiller général, tous matériels, logiciels, consommables, leurs accessoires ainsi que tous les services associés (notamment les abonnements et les communications ...), permettant toutes formes et supports de communication et de traitements d'informations utiles à l'exercice de leur mandat ;

- **COMPLETE** cette dotation par une tablette de type iPad au bénéfice de chaque élu ayant opté ou qui optera pour l'envoi en version électronique en mobilité des rapports du Président à l'Assemblée départementale et à la Commission Permanente ;

- **PRECISE** que la dotation en tablette, sur la base d'une dotation des 41 élus que compte notre Assemblée, représente une dépense de **26.640 € TTC**, non compris la dépense annuelle correspondant à l'abonnement au réseau 3G de 12.960 €, qui sera prélevée sur l'action 11-04-04 – Systèmes d'information et réseaux et imputée sur le chapitre **011** article **60632**. »

- **PREND ACTE** que :

* rapportée au coût annuel moyen de reprographie et d'envoi postal des rapports au Conseil général et à la Commission Permanente, soit près de 20.000 €, cette dotation en tablette sera vite amortie ;

* cette économie pourrait atteindre en année pleine près de 85.000 €, dans la perspective prochaine d'une dématérialisation complète du processus délibératif, spécialement les formalités de publicité des actes du conseil général (Recueil des Actes Administratifs).

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avait donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1531.1,

VU les délibérations **104** du **16 décembre 2010** et **305** du **20 juin 2013**,

VU les décisions **III-04** du **16 avril 2012**, **VI-10** du **16 juin 2003**, **I-06** du **21 octobre 2013** et **III-04** du **27 janvier 2014**,

VU le rapport **107** du Président du Conseil général modifié et ses annexes :

PROGRAMME 11-05 - RAPPORT FINANCIER

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A LA MAJORITE, par 25 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions dont M. FONTAINE sorti au moment du vote et considéré comme s'étant abstenu, les conclusions suivantes :

- **PROCEDE** à des ajustements budgétaires et **PREND** les mesures suivantes :

I - PROGRAMME 04-01 – AIDE AUX COMMUNES

Action 04-01-01 – Aide aux communes

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	40.600
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	40.600
AP en €		- 2.097.367

Inscription de recettes d'investissement au titre de trop-versés suite à acomptes et dégagement d'AP au titre de réajustement d'opérations 2013 et antérieures.

II – PROGRAMME 04-02 – AMENAGEMENT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

1 - Action 04-02-01 – Aménagement foncier

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 97.364,21	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 97.364,21	-

Diminution de CP gérés sous AP compte tenu du décalage dans le temps de certaines opérations, dont l'aménagement lié au canal Seine-Nord-Europe (CNSE) et de réajustements d'estimations ou de dépenses réelles constatées. A la suite, transfert de 28.659,01 € et 68.705,20 € CP respectivement sur les actions 05-01-01- Liaisons nouvelles, déviations et doublements et 05-02-04 – Traverses d'agglomérations.

2 - Action 04-02-02 – Aménagement des voies d'eau

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 300.000	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 300.000	-

Diminution de CP gérés sous AP compte tenu du décalage dans le temps de certaines opérations, notamment l'aménagement lié au canal Seine-Nord-Europe (CNSE). A la suite, transfert de 57.517,56 € et 242.482,44 € CP respectivement sur les actions 05-01-01- Liaisons nouvelles, déviations et doublements et 05-02-03 – Renforcements.

3 - Action 04-02-04 – Logement

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	1.672.968	2.014.000
Crédits budgétaires gérés sous AP	1.672.968	2.014.000
AP en €		1.672.968

Inscriptions de recettes au titre du versement de 2.000.000 € de l'Etat dans le cadre de la délégation des aides à la pierre 2006-2011 et le solde au titre de remboursements de subventions pass foncier.

Inscription complémentaire en AP/CP au titre du Fonds Départemental d'Intervention en faveur du Logement (FDIL) compte tenu des consommations de crédits constatées et des opérations à financer.

III – PROGRAMME 04-03 – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1 - Action 04-03-01 – Politique de l'eau et lutte contre les inondations

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 25.000	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	- 25.000	-

Compte tenu du dégagement de 35.000 € lié à la baisse en investissement de la participation statutaire du département pour 2014 à l'Entente Oise Aisne et à l'inscription complémentaire de 10.000 € pour le remplacement du GPS de la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER).

2 - Action 04-03-02 – Traitement des déchets

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 28	-

Crédit complémentaire par transfert de l'action 11-04-05.

3 - Action 04-03-03 – Autres actions en faveur de l'environnement

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 170.275,58	-

Section d'investissement (en €)	
AP en €	- 3.061.936,77

Energies renouvelables / climat **+ 1.330,00 €**

Ajustement de crédits de paiement pour la réalisation des missions (valorisation des politiques départementales et des outils développés, sous l'angle du climat et de l'énergie, et identification des nouvelles marges de manœuvre dans les documents structurants pour atteindre les objectifs du PCET) confiées par le département à Energies Demain dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Ecocitoyenneté **+ 3.000,00 €**

Ajustement de crédits de paiement pour la réalisation de prestations de transcriptions écrites supplémentaires dans le cadre du marché passé avec la société H2Com liées à l'élaboration des Plans départementaux des déchets (11 retranscriptions), les besoins de la direction des aéroports (9 retranscriptions) et la tenue d'un colloque sur le numérique, au sein du Pôle DTE

Espaces naturels sensibles

+ 165.945,58 €
- 147.712,86 € AP

Ajustement des crédits de fonctionnement au titre de la participation du département aux actions du programme du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France votées avant 2012 qui aboutiront en 2014, et pour les lignes « entretien de sites des associations et privés » et « entretien des sites des collectivités ».

En investissement, dégagement de 147.712,86 € d'AP antérieures à 2014 et transfert de 7.000 € en CP de la ligne « travaux de Thiescourt » prévus pour des travaux finalement non engagés en 2013 à celle « aménagements des collectivités » afin de pouvoir couvrir le mandatement de subventions de travaux d'ici la fin de l'année.

IV – PROGRAMME 04-04 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**1 - Action 04-04-01 – Développement économique**

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 24.000,00	64.000

Section d'investissement	
AP en €	- 1.216.100

Inscription de recettes au titre de la participation sollicitée du FEDER (40.000 €) et de la Caisse des Dépôts et Consignations (24.000 €) à l'étude lancée sur l'évaluation du potentiel d'implantation et de développement d'un réseau de télécentres sur le territoire isarien.

2 - Action 04-04-02 – Développement du tourisme

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	2.302,44

Section d'investissement	
AP en €	-123.047,12

Inscription de recettes de fonctionnement au titre de remboursements :

- pour 500 €, par le bénéficiaire d'une aide départementale accordée pour la création de 2 chambres d'hôtes labélisées dont il a arrêté l'exploitation,
- pour 324,90 € et 1.477,54 €, par 2 offices de tourisme bénéficiaires d'aides départementales pour des actions de promotion et de développement touristique non totalement réalisées ou pour lesquelles les engagements n'ont pas été tenus.

3 - Action 04-04-04 – Préservation et mise en valeur du patrimoine

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	399.632	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	399.632	-
AP en €		284.397

Ajustement de crédits :

- au titre du dispositif « préservation et mise en valeur du patrimoine privé protégé » à hauteur de 244.992 € en AP et de 353.898 € en CP,
- au titre de la régularisation du paiement d'un fonds de concours à la DRAC dans le cadre du projet de restauration d'une des maisons du Hameau située sur le Domaine de CHANTILLY à hauteur de 45.734 € en AP et CP.

V – PROGRAMME 05-01 – PLAN ROUTIER PLURIANNUEL

1 - Action 05-01-01 - Liaisons nouvelles, déviations et doubléments

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	+ 2.030

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 489.890,83	+ 1.623,40
Crédits budgétaires gérés sous AP	+ 99.890,83	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	+ 390.000,00	+ 1.623,40
AP en €		- 1.560.989,47

Ajustements en AP-CP compte tenu de l'avancement des opérations ainsi que de l'adaptation de leur coût, provenant en CP, pour un montant global de 406.067,40 €, des actions 05-01-03 - Ouvrages d'art, 04-02-01 - Aménagements fonciers, 04-02-02 - Aménagements de voies d'eau et 05-04-01 - Aménagements fonciers, et pour 83.823,43 € par les recettes supplémentaires de la mission 05.

Ajustement des recettes correspondant en investissement, à des révisions de prix négatives, et en fonctionnement, à des redevances d'occupation du domaine public.

2 - Action 05-01-02 - Renforcements et calibrages

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 665.583,65	+ 737,47
Crédits budgétaires gérés sous AP	+ 665.583,65	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	+ 737,47
AP en €		- 413.874,42

Ajustements en AP-CP compte tenu de l'avancement des opérations ainsi que de l'adaptation de leur coût, et en recettes d'investissement compte tenu de révisions de prix négatives.

3 - Action 05-01-03 – Ouvrages d'art

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 1.205.741,94	+ 190,56
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 1.205.741,94	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	+ 190,56
AP en €		- 299.202,60

Diminution des AP-CP compte tenu de réajustements d'estimations de travaux ou de dépenses réelles constatées mais aussi de décalage dans le temps d'opérations, transférés pour 289.890,83 €, 665.583,65 €, 119.051,61 € et 131.215,85 € respectivement sur les actions 05-01-01 – Liaisons nouvelles, déviations et doublements, 05-01-02 – Renforcements et calibrages et 05-02-02 – Opérations de sécurité et 05-02-03 - Renforcements structurels.

Ajustement des recettes d'investissement compte tenu de révisions de prix négatives.

VI – PROGRAMME 05-02 - DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE LA SECURITE DES RESEAUX DE DEPLACEMENT

1 - Action 05-02-01- Opérations ponctuelles

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	+ 92.958,77

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 18.030,74	+ 2.498,32
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 93.030,74	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	+ 75.000,00	+ 2.498,32
AP en €		- 328.587,48

Ajustements en AP-CP compte tenu de l'avancement des opérations ainsi que de l'adaptation de leur coût permettant d'abonder les CP hors AP pour des acquisitions foncières et de transférer le solde (18.030,74 €) sur l'action 05-02-03 – Renforcements structurels.

Ajustement des recettes en investissement, compte tenu de révisions de prix négatives, et en fonctionnement, au titre de remboursements par des usagers ou leurs assureurs suite à des dommages occasionnées.

2 - Action 05-02-02 - Opérations de sécurité

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	119.051,61	+ 570,73
Crédits budgétaires gérés sous AP	119.051,61	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	+ 570,73
AP en €		- 359.618,65

Ajustements en AP-CP compte tenu de l'avancement des opérations ainsi que de l'adaptation de leur coût, dont 119.051,61 € en CP provenant de l'action 05-01-03 – Ouvrages d'art, et en recettes d'investissement compte tenu de révisions de prix négatives.

3 - Action 05-02-03 – Renforcements structurels

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 1.217.501,26	+ 3.747,15
Crédits budgétaires gérés sous AP	+ 1.217.501,26	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	+ 3.747,15
AP en €		- 1.903.036,42

Ajustements en AP-CP compte tenu de l'avancement des opérations ainsi que de l'adaptation de leur coût, dont 1.217.501,26 € en CP proviennent des actions 05-01-03 – Ouvrages d'art, 05-02-01 - Opérations ponctuelles, 05-02-06 – Trans'Oise et autres circulations douces et 04-02-02 – Aménagement de voies d'eau pour respectivement pour 131.215,85 € 18.030,74 €, 825.772,23 € et 242.482,44 €.

Ajustement des recettes en investissement, compte tenu de révisions de prix négatives.

4 - Action 05-02-04 – Traverses d'agglomération

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 68.705,60	7.802,23
Crédits budgétaires gérés sous AP	+ 68.705,60	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	7.802,23
AP en €		- 1.192.888,54

Ajustements en AP-CP compte tenu de l'avancement des opérations ainsi que de l'adaptation de leur coût, dont 68.705,20 € en CP provenant de l'action 04-02-01 – Aménagement foncier, et en recettes d'investissement compte tenu de révisions de prix négatives.

5 - Action 05-02-05 – Signalisations

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	+ 7.335,62
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	+ 7.335,62
AP en €		- 366.660,61

Dégagement d'AP antérieures à 2013 correspondant à des réajustements de coûts d'opérations terminées.

6 - Action 05-02-06 – Trans'Oise et autres circulations douces

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 825.772,23	+ 67.803,74
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 825.772,23	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	+ 67.803,74
AP en €		- 374.681,07

Ajustement des AP-CP compte tenu de réajustements d'estimations de travaux ou de dépenses réelles constatées, notamment pour des opérations terminées ou décalées dans le temps, permettant le transfert 825.772,23 € en CP sur l'action 05-02-03 – Renforcements structurels.

Ajustement des recettes en investissement correspondant à des révisions de prix négatives ou à des remboursements de trop perçus.

VII – PROGRAMME 05-03 - EXPLOITATION DES RESEAUX DE DEPLACEMENT

Action 05-03-01 – Maintenance et travaux entretien

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	+ 49.893,79

Ajustement des recettes correspondant à des révisions de prix négatives et au remboursement partiel par la communauté d'agglomération de BEAUVAIS du Pass BEAUVAIS SANEF.

VIII – PROGRAMME 05-04 – AMENAGEMENT FONCIER ET DES VOIES D'EAU

- **RAPPELLE** s'agissant de la couverture en crédits de paiements d'opérations antérieures à 2013, que les crédits demeureront inscrits sur les actions 04-02-01 – Aménagement foncier et 04-02-02 – Aménagements des voies d'eau afin de faciliter la gestion de ces opérations, et que la prise en compte de nouvelles opérations est désormais rattachée aux actions de la mission 05.

1 - Action 05-04-01 – Aménagement foncier

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 30.000	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 30.000	-

Diminution des CP gérés sous AP compte tenu du décalage dans le temps de l'aménagement foncier lié au retard pris par l'Etat pour l'opération RN2, transférés sur l'action 05-01-01- Liaisons nouvelles, déviations et doublements.

2 - Action 05-04-02 – Aménagement des voies d'eau

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 45.000	-

Ajustement des crédits à la baisse compte tenu de la moindre demande de contribution du département au syndicat mixte du port fluvial de LONGUEIL-SAINTE-MARIE.

IX - PROGRAMME 06-01 - DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN

1 - Action 06-01-01 - Transports interurbains sauf scolaires

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 10.984,36	-

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 415.415	
Crédits budgétaires gérés sous AP	+ 415.415	-

AP en €		+ 567.000
----------------	--	------------------

Ajustements en AP-CP dont en CP pour tenir compte de modifications d'indices de révisions de prix et de l'installation obligatoire d'éthylotests dans les cars utilisés par les délégataires de transports interurbains (dont transport scolaires).

2 - Action 06-01-02 - Transports interurbains scolaires

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 40.000	+ 531.054,77

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	+ 53.924,65

Ajustement des recettes en fonctionnement, pour 180.000 € au titre de la participation des communes, pour 280.000 € au titre de la réévaluation de la participation du SMTCO et pour 71.054,77 € au titre du recouvrement de la contribution des délégataires du service public de transports scolaires à la maintenance de l'extranet PEGASE pour les années 2011, 2012 et 2013, et recettes d'investissement, au titre du recouvrement de la contribution des délégataires du service public de transports scolaires à la maintenance de l'extranet PEGASE pour l'année 2013.

Diminution en fonctionnement compte tenu du décalage dans le temps des dépenses liées à l'étude d'optimisation des transports scolaires.

X - PROGRAMME 06-02 – ADAPTATION DES TRANSPORTS EN COMMUN AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

1 - Action 06-02-01 – Oise Mobilité Transport Adapté (OMTA)

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	+ 300.000

2 - Action 06-02-02 - Schéma directeur d'accessibilité

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	89.544,04

Au titre de la participation du SMTCO.

XI - PROGRAMME 07-01 – PATRIMOINE IMMOBILIER D'ENSEIGNEMENT

1 - Action 07-01-01 – Construction – extension – réhabilitation des collèges

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 1.057.000	+ 600.000
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 457.000	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	- 600.000	+ 600.000
AP en €		- 128.481,51

En dépenses, ajustement à la baisse des AP/CP et des CP gérés hors AP compte tenu respectivement de l'avancement des opérations et de besoins moindres constatés, et en recettes d'investissement, inscription au titre de la participation attendue de l'ANRU à la construction des internats aux collèges de MONTATAIRE et Henri Baumont à BEAUVAIS.

2 - Action 07-01-02 – Maintenance des collèges

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 85.000	+ 8.503,65

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 226.494,16	+ 2.486,54
Crédits budgétaires gérés hors AP	+ 226.494,16	+ 2.486,54
AP en €		-12.630,02

En fonctionnement, ajustement d'une part des dépenses au titre de l'acquisition de petit matériel pour les équipes techniques, d'autre part des recettes compte tenu d'une subvention de l'ADEME pour la valorisation de certificats d'économie d'énergie (2.486,54 €) et de remboursement de sinistres (8.503,65 €).

En investissement, en dépenses, d'une part, ajustement à la baisse au titre de la révision de la dette METP et des révisions de prix des marchés de gros entretien surestimés, d'autre part, ajustement à la hausse au titre des frais d'études pour le recrutement de contrôleurs techniques et des SPS dans le cadre des différents travaux d'amélioration à réaliser cette année, des travaux de renouvellement des équipements des marchés de chauffage à l'issue de la saison de chauffe, de travaux de gros entretien notamment l'installation d'un nouveau système de sécurité incendie au collège de MONTATAIRE et des demandes d'exonération de taxe foncière n'ayant pas abouti.

3 - Action 07-02-02 – Dépenses de soutien – Collèges publics

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	+ 4.083

Au titre de la participation de l'ADEME dans le cadre du projet de compostage de déchets alimentaires et de déchets verts au collège de Marly à RIBECOURT.

XII - PROGRAMME 08-01 – SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

1 - Action 08-01-01 – Aide aux associations

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 90.193,72	-

Compte tenu du transfert de cette somme sur l'action 08-01-03 – Manifestations culturelles pour l'organisation de manifestations liées aux commémorations de la Grande guerre.

2 - Action 08-01-02 – Soutien à l'éducation et à l'enseignement artistiques

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	+ 2.897,50

Compte tenu de l'annulation de 2 mandats de 2013.

3 - Action 08-01-03 – Manifestations culturelles

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 246.842	-

Ajustement pour 210.842 € pour l'organisation des manifestations liées aux commémorations de la Grande guerre provenant d'un transfert de 90.193,72 € de l'action 08-01-01 – Aides aux associations ci-dessus et d'une inscription complémentaire de 120.648,28 € d'une part, d'une inscription complémentaire de 36.000 € au titre de la régularisation comptable d'une avance sur marché pour les Saisons du cinéma d'autre part.

XIII - PROGRAMME 08-02 – MUSEE DEPARTEMENTAL

1 - Action 08-02-01 – Activité

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 10.000	+ 5.000

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 191.111,78	+ 65.500
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 14.368,22	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	+ 205.480,00	+ 65.500

En fonctionnement, ajustement en dépenses au titre de la restauration de cadres et de peinture, notamment l'œuvre de Thomas Couture, « L'enrôlement des volontaires » et en recettes, compte tenu d'un don de la société Radiospares composants.

En dépenses d'investissement, pour celles gérées hors AP, complément au titre de l'enrichissement des collections et pour celles sous AP au vu du programme de restauration ; en recettes, au titre de la participation prévisionnelle de la DRAC aux frais de restauration en 2014.

2 - Action 08-02-02 – Réhabilitation du musée

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 128.000	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 128.000	-

Ajustement à la baisse compte tenu de l'avancement des opérations.

XIV - PROGRAMME 08-03 – MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Action 08-03-01 – Activité

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	5.800

A titre de la participation de la région au Festival contes d'automne 2013 et aux acquisitions de ressources numériques.

XV - PROGRAMME 08-04 – PARC JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Action 08-04-02 – Travaux au Parc Jean-Jacques Rousseau

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	+ 24.000,00

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 1.300.000	+ 1.108.051,40
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 1.300.000	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	+ 1.108.051,40

En fonctionnement, ajustement des recettes au titre de la redevance d'occupation du parc par le CCR pour 2013.

En investissement, ajustement des dépenses compte tenu de l'avancement des opérations et des recettes au titre de la subvention de la région pour la 1^{ère} tranche de travaux du Parc liée au bicentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau.

XVI - PROGRAMME 08-05 – SERVICE DEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE (SDA)

Action 08-05-01 – Activité

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	+ 800

Au titre de la participation de l'INRAP au titre du traitement de données topographiques.

XVII - PROGRAMME 08-06 – ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Action 08-06-01 – Activité

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 130.000	-

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 130.000	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	+ 130.000	-

Ajustement de crédits par transfert entre la section de fonctionnement vers la section d'investissement l'acquisition d'un ouvrage d'archives pour 10.000 € et pour le solde pour couvrir des dépenses de fournitures et de services avérés nécessaires.

XVIII - PROGRAMME 09-01 – EDUCATION, ACCESSIBILITE ET PROMOTION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Action 09-01-01 – Soutien aux associations sportives locales

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 27.100	-

Au titre de la contractualisation sportive.

XIX – PROGRAMME 09-02 - RAYONNEMENT ET PROMOTION DU DEPARTEMENT (HAUT NIVEAU)

Action 09-02-01 – Soutien aux clubs de haut niveau

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 32.400	-

Ajustement au titre du soutien aux clubs de haut niveau, compte tenu de la relégation de 2 associations à un niveau inférieur à l'issue de la saison sportive et du non versement du solde de leur subvention 2014 suivant le cadre conventionnel.

XX - PROGRAMME 09-03 – AMENAGEMENT ET ANIMATION DU TERRITOIRE

Action 09-03-01 – Equipements sportifs de proximité

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	2.370,60
Crédits budgétaires gérés sous AP	-	2.370,60

Au titre d'un trop perçu sur facture.

XXI - PROGRAMME 10-02 – GENDARMERIES

Action 10-02- 01 - Gendarmeries

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 3.367.575,05	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 3.367.575,05	-
AP en €		- 26.067,84

Ajustement en AP/CP compte tenu de l'avancement d'opérations.

XXII - PROGRAMME 11-02 – PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES DEPARTEMENTALES

1 - Action 11-02-02 – Communication et information

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	8.340,00	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	8.340,00	-

Ajustement de crédits résultant d'un transfert de crédits (- 1.660 €) sur l'action 11-04-02 *Moyens Logistiques pour la création de signalétique et d'un complément de 10.000 €* pour l'acquisition de vidéoprojecteurs pour le musée provenant de l'action 08-02-01 – Musée départemental – activités.

2 - Action 11-02-03 – Documentation et observatoires

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	20.000	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	20.000	-

Compte tenu de l'augmentation du capital social de l'ADTO de 400 actions à 50 euros chacune.

3 - Action 11-02-04 – Animation des territoires

Section fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	41.000	-

Ajustement pour la poursuite des sessions gratuites d'initiation à l'outil informatique à destination du public proposées dans les Maisons du Conseil général.

XXIII - PROGRAMME 11-03 – RESSOURCES HUMAINES

Action 11-03-01 – Prévention, action sociale, santé

Section investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	1.602	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	1.602	-

Compte tenu de l'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

XXIV - PROGRAMME 11-04 – MOYENS DES SERVICES

1 – Action 11-04-01 – Patrimoine immobilier administratif

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 100.000	+ 17.003,17

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 1.296.976,13	304.390,50
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 253.023,87	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	+ 1.550.000,00	324.390,50

AP en €	- 211.986,20
----------------	---------------------

En fonctionnement, ajustement en dépenses au titre de l'augmentation des prix des énergies (71.000 €) et le solde pour le règlement du loyer et des charges locatives du bâtiment « ex ANPE » de MERU destiné à accueillir le personnel de la MDS de MERU dont les locaux actuels sont devenus trop exigus ; en recettes, ajustement au titre de cession de bâtiments (324.375,50 €) et de remboursement de trop versé et de sinistres (17.018,17 €).

En investissement, ajustement de crédits compte tenu de l'avancement des opérations, de l'acquisition d'un bâtiment rue Jean Monnet à BEAUVAIS permettant de mettre fin à une location et en matière de contrats de maintenance, des révisions prévisionnelles réévaluées, des nouveaux marchés notifiés et de celui à intervenir dont la procédure d'attribution est en cours.

2 - Action 11-04-02 – Moyens logistiques

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 37.952	+ 31.331,09

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 284.048	-

En fonctionnement, ajustement en dépenses liée à une dépense imprévue de 75.000 € au titre de la taxe Ecofolio et à une économie de 40.000 € sur les coûts de maintenance grâce aux nouveaux contrats passés en 2014. En recettes, au titre du reversement prévisionnel de CAP'Oise Picardie des sommes engagées pour son compte en 2013 et du rachat du papier en déchetterie.

En investissement, ajustement au vu des nouveaux projets d'aménagement et d'acquisitions de matériel et mobilier, notamment l'aménagement de l'antenne MDS de MERU et du bâtiment Hervé CARLIER, l'avancement du phasage de réhabilitation du bâtiment Bénard, ...

3 - Action 11-04-03 – Parc automobile (garage)

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 150.000	+ 26.793,96

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 7.000	+ 63.000
Crédits budgétaires gérés hors AP	+ 7.000	+ 63.000

En fonctionnement, ajustement compte tenu notamment de l'exercice réduit de viabilité hivernale 2013-2014, du décalage dans la mise en place des systèmes de gestion de la flotte automobile.

En investissement, crédits complémentaires pour le projet de rénovation d'un véhicule du service des Eaux (SATESE) et au titre des recettes compte tenu des ventes de véhicules et remboursements de frais par des tiers et de sinistres.

4 - Action 11-04-04 – Systèmes d'information et réseaux

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 258.501	-

Ajustement des crédits notamment en vue de l'acquisition de licences supplémentaires d'outils de stockage de données et de divers matériels informatiques, ainsi que celle d'un droit d'usage indéfectible (IRU) sur 10 ans du raccordement optique très haut débit construit par le réseau départemental TELOISE, pour le nouvel immeuble sis à BEAUVAIS, au 36 rue Salvador Allende.

5 - Action 11-04-05 – Sécurité juridique et commande publique

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 110.028	-

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 160.000	-

Compte tenu des procédures contentieuses en cours et au titre d'un virement rétablissant une erreur matérielle d'imputation.

6 - Action 11-04-06 – Dépenses de personnel

- **PRECISE** que la mise en œuvre de la nouvelle organisation du pôle de la Solidarité en 2013, a été l'occasion de mettre en adéquation les missions/affectations des agents, se traduisant par un virement global de 1.830.000 € du chapitre **12** aux chapitres **16** (453.000 €) et **17** (1.377.000 €).

XXV - PROGRAMME 11-05 – AUTRES RECETTES ET DEPENSES

1 - Action 11-05-01 – Recettes réelles de fonctionnement

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 8.717.845	+ 2.134.753,96

- Frais de gestion de la taxe foncière PB	+ 29.743,00 €
- Dotation forfaitaire	+ 752.598,96 €
- Fonds de péréquation des DMTO recettes	- 58.591,00 €
- Fonds de péréquation des DMTO dépenses	+ 771.191,00 €
- Reversement de solidarité recettes	+ 1 411 003.00 €
- Prélèvement Fonds de solidarité dépenses	+ 7.946 654.00 €

2 - Action 11-05-02 – Recettes réelles d'investissement

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	+ 1.001.550,90

Compte tenu de la recette FCTVA calculée sur l'assiette des dépenses éligibles au fonds de compensation pour la TVA plus importante que prévue.

3 - Action 11-05-04 - Autres dépenses réelles non ventilables

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 364.231,04	-

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 318.303,80	-

- Admission en non valeur RSA	+ 145.789,08 €
- Admission en non valeur divers	+ 119.193,85 €
- Admission en non valeur enfance	+ 4.312,01 €
- Admission en non valeur personnes âgées	+ 27.855,93 €
- Admissions en non valeur effacement de dette RSA	+ 46.367,17 €
- Admissions en non valeur effacement de dette divers	+ 452,00 €
- Admissions en non valeur effacement de dette personnes âgées	+ 261,00 €
- Annulation titres participations collègues	+ 318.303,80 €
- Titres annulés	+ 20.000,00 €

4 - Action 11-05-06 – Autres écritures d'ordre

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 52.881.664,13	-

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 3.674.075,61	+ 56.555.739,74

- Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	+ 52.881.664,13 €
- PRECISE que ce virement participe à la formation de l'autofinancement des dépenses d'équipement.	
- Transferts des frais d'études et d'insertions	+ 2.693.551,18 €
- Régularisation d'avances sur marchés	+ 980.524,43 €

- **RETIENT** en conséquence :

* au titre des actions concernées, la situation décrite ci-dessous :

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
04-01-01	Aide aux communes	129.500,00	-	37.000.000,00	40.600,00	399.405.606,13
04-02-01	Aménagement foncier	-	-	497.964,36	67.500,00	5.736.560,95
04-02-02	Aménagement des voies d'eau	-	-	0	-	2.000.752
04-02-04	Logement	953.220,00	21.400	13.228.078,76	2.014.000,00	75.604.876,62
04-03-01	Politique de l'eau et lutte contre les inondations	1.239.353,81	200.000	23.964,17	-	530.000,00
04-03-02	Traitement des déchets	56.283,76	-	-	-	-
04-03-03	Autres actions en faveur de l'environnement	2.438.980,40	43.450	541.193,71	-	2.504.861,27
04-04-01	Développement économique	1.227.200,00	64.000	2.190.000,00	-	8.209.898
04-04-02	Développement du tourisme	433.973,08	2.302,44	314.252,55	-	809.062,46
04-04-04	Préservation et mise en valeur du patrimoine	40.500,00	-	1.618.544,00	-	3.673.059
05-01-01	Liaisons nouvelles, déviations et doublement	5.500,00	2.030	24.420.920,96	1.623,40	275.356.671,74
05-01-02	Renforcements et calibrages	-	-	2.475.583,65	737,47	11.697.176,38
05-01-03	Ouvrages d'art	-	-	4.123.521,60	190,56	25.695.000,00
05-02-01	Opérations ponctuelles	-	92.958,77	1.361.697,73	2.498,32	11.503.000,00
05-02-02	Opérations de sécurité	-	-	1.841.051,61	570,73	10.438.399,68
05-02-03	Renforcements structurels	-	-	6.807.501,26	3.747,15	46.772.000,00
05-02-04	Traverses d'agglomération	-	-	5.060.705,60	7.802,23	31.511.700,00
05-02-05	Signalisations	-	-	1.015.000,00	7.335,62	7.867.000,00
05-02-06	Trans'Oise et autres circulations douces	52.920,00	-	3.104.227,77	67.803,74	22.296.935,54
05-03-01	Maintenance et travaux d'entretien des réseaux	9.417.755,75	516.393,79	150.000,00	-	900.000,00
05-04-01	Aménagements fonciers	6.000,00	-	40.000,00	-	7.130.000,00
05-04-02	Aménagement voies d'eau et port fluvial	3.600,00	-	-	-	-
06-01-01	Transports interurbains (sauf scolaires) compétence obligatoire	1.335.195,01	-	3.005.000,00	716.875,50	28.409.590,00
06-01-02	Transports interurbains scolaires	57.660.728,84	2.811.054,77	10.000,00	53.924,65	10.000,00
06-02-01	Oise Mobilité Transport Adapté	4.800.000,00	2.220.000	-	-	-
06-02-02	Schéma directeur d'accessibilité	-	-	115.710,00	124.256,04	736.440,12

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissements (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
07-01-02	Maintenance	927.792,65	170.503,65	14.207.830,13	2.659.389,87	97.659.267,92
07-02-02	Dépenses de soutien-Collèges publics	601.164,51	4.083,00	-	-	-
08-01-01	Aide aux associations	4.553.908	-	110.705,33	-	-
08-01-02	Soutien à l'éducation et l'enseignement artistiques	901.458,91	92.897,50	-	-	-
08-01-03	Manifestations culturelles	1.451.310,50	-	-	-	-
08-02-01	Activité	482.528,06	15.000,00	341.111,78	65.500,00	694.880,97
08-02-02	Réhabilitation du musée	-	-	6.017.568,70	2.150.000,00	23.130.000,00
08-03-01	Activité	561.788,23	41.400,00	-	-	-
08-04-02	Travaux au parc Rousseau	-	24.000	1.006.543,41	1.608.051,40	11.069.463,31,00
08-05-01	Activité	632.234,90	600.800,00	20.000,00	-	-
08-06-01	Activité	295.429,61	12.000,00	181.900,00	-	-
09-01-01	Soutien aux associations sportives locales	1.904.848	-	510.251,00	-	-
09-02-01	Soutien aux clubs de haut niveau	2.379.600,00	-	-	-	-
09-03-01	Equipements sportifs de proximité	1.361,29	-	2.400.031,00	258.370,60	6.659.955,88

10-02-01	Gendarmeries	-	-	3.568.155,68	276.658,00	26.095.517,04
11-02-02	Communication et information	2.915.427,04	34.000,00	71.505,81	-	-
11-02-03	Documentation et observatoires	846.189,69	-	33.000,00	-	-
11-02-04	Animation des territoires	109.601,32	-	2.955,96	-	-
11-03-01	Prévention, action sociale, santé	2.768.411,98	80.000,00	122.849,52	60.000,00	-
11-04-01	Patrimoine immobilier administratif	6.921.488,53	2.667.453,17	13.256.397,59	1.914.390,50	45.763.848,07
11-04-02	Moyens logistiques	4.300.407,89	31.331,09	825.575,45	-	-
11-04-03	Parce automobile (garage)	3.803.122,86	26.793,96	1.463.051,37	191.500,00	-
11-04-04	Systèmes d'information et réseaux	4.508.401,46	16.054,00	3.769.067,95	-	3.551.932,14
11-04-05	Sécurité juridique et commande publique	988.445,38	-	160.000,00	-	-
11-04-06	Dépenses de personnel non ventilables	133.817.711,33	6.912.550,00	-	-	-
11-05-01	Recettes réelles de fonctionnement	8.717.845,00	645.640.959,00	-	-	-

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
11-05-02	Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	-	-	13.950.365,90	-	-
11-05-04	Autres dépenses réelles non ventilables	1.344.671,42	-	2.891.445,09	-	1.500.000,00
11-05-06	Autres écritures d'ordre	127.185.237,45	16.213.736,00	23.821.144,61	134.792.646,06	-

* la situation des crédits par mission, programme et action suite à cette DM2, jointe en **annexe 1** ;

- **ADMET** en non valeur, sur proposition du payeur départemental, une somme globale de **344.231,04 €** pour le budget principal détaillée en **annexe 2** ;

- **FIXE**, au titre des aides particulières du département relatives au transport scolaire, à compter de l'année scolaire 2014-2015 :

* l'aide forfaitaire aux frais de déplacement des élèves internes, sur demande et sur justificatif, à **96 €** ;

* l'allocation individuelle, lorsque le service de car ne peut être assuré, à **0,16 € du km**.

- **APPROUVE**, compte tenu des délibérations déjà prises ou à prendre par l'ADTO (Assemblée spéciale du 15 mai 2014, conseil d'administration en date du 19 mai 2014 et Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 23 juin 2014), l'augmentation du capital social de la SPL ADTO par apport en numéraire du département dans les conditions suivantes, pour permettre à la collectivité départementale de céder tout ou partie des actions ainsi créées à de nouvelles collectivités territoriales désireuses de devenir actionnaires de la SPL ADTO :

* augmentation de capital de 20.000 € par émission de 400 actions nouvelles de 50 € chacune portant le capital social de la SPL ADTO à la somme de 80.000 € divisé en 1.600 actions de 50 € chacune ;

* actions nouvelles émises au pair et intégralement libérées ;

- **PRECISE** que :

* l'augmentation de capital étant réservée au Conseil général de l'Oise, il sera en conséquence demandé aux actionnaires de décider la suppression, au profit de ce dernier, du droit préférentiel de souscription qui leur est réservé par la loi ;

* les actions nouvelles soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital ;

- **DELEGUE** à la Commission Permanente dans un souci d'efficacité et pour autant que le calendrier des réunions de l'Assemblée départementale ne lui permette pas de se saisir de la question, l'attribution consistant à délibérer sur la création d'une société publique locale conformément à l'article L. 1531.1 du code général des collectivités territoriales ;

- **APPROUVE** le principe d'accorder à 100 % au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit la garantie du département à un emprunt maximum de 100.000.000 € qu'il souscrirait pour le financement de la 1^{ère} phase du déploiement du THD (étude, coordination et suivi *de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire isarien*) ;

- **DELEGUE** à la Commission Permanente l'attribution consistant à se prononcer sur cette garantie dès les modalités de l'emprunt arrêtées ;

- **PRECISE** que le portage de cet emprunt par le SMOTHD permet d'accéder aux conditions spécifiques ciblées Très haut débit de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et de la Banque européenne d'investissement (BEI).

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 21 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avait donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport **108** du Président du Conseil général :

PROGRAMME 11-05 - DETTE DEPARTEMENTALE

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **PROCEDE** aux inscriptions de crédits suivantes :

I - PROGRAMME 11-05 - AUTRES RECETTES ET DEPENSES

Action 11-05-03 – Emprunts et charges financières

Refinancement : **Dépenses : 4.416.666,67 €**
Recettes : 4.416.666,67 €

Phase de mobilisation : **Dépenses : 4.416.666,67 €**
Recettes : 4.416.666,67 €
(capacité revolving)

Refinancement d'un prêt - Caisse Régionale du Crédit Agricole

Au titre du refinancement avec effet au 19 juin 2014 d'un prêt de la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour un montant total de 4.416.666,67 €, à taux fixe (score Gissler 1 A) souscrit en 2012 et qui disposait d'un taux de 4,72 % pour une durée résiduelle de 13 ans et 6 mois.

- **PRECISE** que cette opération a été réalisée en deux temps afin de bénéficier de meilleures opportunités des marchés :

1 - Remboursement anticipé :

- Montant du capital restant dû : **4.416.666,67 €**
- Date de remboursement anticipé : **19 juin 2014**
- ICNE à régler au 19/06/2014 : Néant
- Indemnité forfaitaire (2 % du capital restant dû) : 88.333,33 €
- Indemnité de ré-emploi : 45.500,00 €
- Commission : **aucune**

Inscription supplémentaire de **50.000 €** correspondant à l'indemnité de ré-emploi.

2 - Mise en place d'un crédit nouveau (score Gissler 1 A)

Phase de mobilisation revolving

- Montant : **4.416.666,67 €**
- Durée : **1 an (du 19 juin 2014 au 19 juin 2015)**
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Frais de dossier : **0,10 % du montant du prêt**
- Index : **Euribor 3 mois moyenné augmenté d'une marge de 1,59 % l'an.**

Phase de consolidation à taux fixe :

- Montant : **4.083.333,33 €**
- Date de mise en place : 19 juin 2015
- Durée : **12 ans**
- Amortissement : constant
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux d'intérêt : **3,32 %**
- Base de calcul des intérêts : **exact/360**
- Indemnités de remboursements anticipés : **indemnité de marché**
- Remboursement anticipé provisoire possible : Taux en Cours – 90% de la moyenne des EONIA

- **PREND ACTE** que :

- compte tenu de sa spécificité d'emprunt renouvelable, l'utilisation de ce contrat à hauteur de 4.416.666,67 € sera nécessaire en recettes et en dépenses pour assurer la gestion de dette et de trésorerie ;
- cette opération permet de réaliser une économie de l'ordre de 450.000 € sur la durée résiduelle du prêt quitté, indemnité et frais de montage compris.

- **Emprunt d'équilibre**

- **58.866.551,33 €**

Diminution de l'emprunt d'équilibre consécutivement à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 et à l'exécution budgétaire du premier semestre 2014.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avait donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération **109** du **20 décembre 2012** :

VU le rapport **109** du Président du Conseil général et ses annexes modifiés :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A LA MAJORITE par **25 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions, les conclusions suivantes,**

- **PREND ACTE** que conformément au règlement budgétaire et financier de la collectivité adopté par délibération **109** du **20 décembre 2012**, le montant des Autorisations de Programme (AP), pour toutes les opérations, est égal à la somme des crédits de paiements prévisionnels (AP = CP) ;

- **DIT** que le nouveau stock des AP s'établit comme suit :

Stock d'AP voté lors du Budget Prévisionnel de 2014	1.481.735.416,95 €
Revalorisation des opérations en cours	14.112.978,65 €
Revalorisation des opérations terminées	- 3.662.658,12 €
Opérations terminées	- 99.172.565,38 €
Nouveau stock des AP à la DM2 de 2014	1.393.013.172,10 €

- **ARRETE** conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, la situation des AP jointe en **annexe 1** et présentée dans l'annexe IV-C7 jointe à la Décision Modificative n° 2 de 2014 ;

- **APPROUVE** suivant l'**annexe 2**, le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) actualisé reprenant l'ensemble des opérations.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avait donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3221-10-1,

VU les délibérations **104** des **31 mars 2011** et **21 juin 2012**,

VU le rapport **110** du Président du Conseil général et son annexe :

DELEGATION D'ATTRIBUTION AU PRESIDENT - INFORMATION

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation :

- **PREND ACTE**, conformément à la délibération **104** du **31 mars 2011** modifiée par la délibération **104** du **21 juin 2012** prise sur le fondement de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales, de l'exercice de la délégation que l'Assemblée a consentie au Président en matière d'actions en justice dans les conditions ci-**annexées**.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avait donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3213-2,

VU le rapport **111** du Président du Conseil général et son annexe :

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS POUR 2013

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation :

- **PREND ACTE**, conformément à l'article L.3213-2 du code général des collectivités territoriales, du bilan ci-**annexé** des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du département au cours de l'année 2013.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération **301** du **19 décembre 2013**,

VU le rapport **301** du Président du Conseil général et son annexe :

PROGRAMME 04-01 - AIDE AUX COMMUNES

VU l'avis favorable de la 3^{ème} commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **ACCORDE**, compte tenu de la bonne foi manifeste des collectivités concernées, les dérogations de régularisation pour les opérations décrites en **annexe** ;

- **RENVIE** à l'examen ultérieur de la Commission Permanente les votes et liquidations des dépenses correspondantes.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération **302** du **19 décembre 2013**,

VU le rapport **302** du Président du Conseil général et son annexe :

PROGRAMME 04-02 - AMENAGEMENT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

VU l'avis favorable de la 3^{ème} commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **ACCORDE** compte tenu de la bonne fois manifeste des bailleurs concernés, les dérogations de régularisation pour les 5 opérations décrites en **annexe**.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations **311** du **27 novembre 1987**, **304** du **20 décembre 2012**, **305** du **20 juin 2013** et **304** du **19 décembre 2013**,

VU le rapport **303** du Président du Conseil général et ses annexes :

PROGRAMME 04-04 DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DE L'OISE

VU l'avis favorable de la 3^{ème} commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

- **REVISE**, suivant les **annexes 1 à 5**, suite à la publication au journal officiel de l'Union européenne le 24 décembre 2013 du règlement européen n° 1407/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, applicable jusqu'au 31 décembre 2020, le cadre juridique des dispositifs d'aides au développement économique et d'aides touristiques suivants :

- aide départementale dans le cadre de l'aide à l'immobilier ;
- aide départementale en faveur du prêt à taux 0 ;
- aide départementale dans le cadre du développement et de l'amélioration des hébergements touristiques ;
- aide départementale en faveur des actions de promotion et de développement touristique du territoire ;
- aide départementale dans le cadre de la labellisation « Tourisme & Handicap ».

- **AJUSTE** également dans les conditions consolidées décrites en **annexe 4**, l'aide départementale relative aux hébergements touristiques :

* en prévoyant que la prime « accueil vélo » bénéficie aux gîtes d'étape en plus des meublés et chambres d'hôtes ;

* en supprimant le caractère exceptionnel de l'aide à la mise aux normes « sécurité-incendie » des établissements hôteliers permettant de rendre pérenne ce dispositif ;

- **PRECISE** que ces nouvelles modalités seront applicables, à compter de la date à laquelle la présente délibération sera rendue exécutoire, à l'ensemble des dossiers de demande de subvention à venir, y compris ceux déjà déposés mais n'ayant pas fait l'objet d'un accord de subvention à cette date.

II – PRESERVATION DU PATRIMOINE ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PRIVE PROTEGE

- **ADAPTE** le dispositif d'aide en faveur du patrimoine privé, selon les modalités décrites en **annexe 6** portant sur :

- l'instauration d'un plafond sur le montant de la dépense subventionnable à hauteur de 125.000 € TTC ;
- l'inscription d'une condition de caducité de subvention ;
- la priorisation des dossiers dont les édifices sont ouverts au public.

- **PRECISE** que ces nouvelles modalités sont applicables aux dossiers déposés à compter de la date à laquelle la présente délibération sera rendue exécutoire.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 juin 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération **403** du **20 décembre 2013**,

VU le rapport **401** du Président du Conseil général :

PROGRAMME 07-02 - SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE,

VU l'avis favorable de la 4^{ème} commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **PROCEDE** dans le prolongement de la délibération **403** du **20 décembre 2013**, à une inscription complémentaire de 130.000 € sur l'action 07-02-08 :

Action 07-02-08 – Soutien aux associations du domaine de l'éducation

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	130.000	-

- **APPORTE** son soutien à la construction d'un nouvel internat à la Maison Familiale Rurale (MFR) de SONGEONS à hauteur de cette même inscription sur un coût global d'opération chiffré à 2.210.000 €, le plan de financement s'établissant comme suit :

- Emprunt :	1.450.000 €
- Fonds propres et autres subventions :	370.000 €
- Région :	260.000 €
- Département :	130.000 €

- **RETIENT** en conséquence, au titre des programmes 07-02, 07-03 et 07-04 et de leurs actions, la situation décrite ci-dessous, incluant par ailleurs les transferts et virements de crédits présentés dans la délibération **107** du **19 juin 2014** :

Programmes/ Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
07-02	Soutien aux acteurs du territoire	4.395.179,80	4.083	710.000	-	1.468.937,47
07-02-02	Dépenses de soutien - collèges publics	601.164,51	4.083	-	-	
07-02-04	Dépenses de soutien - collèges privés	57.000,00	-	580.000	-	1.468.937,47
07-02-05	Aide à la préscolarisation en zone rurale	1.500.000,00	-	-	-	-
07-02-06	Projets éducatifs locaux (PEL)	149.790,00	-	-	-	-
07-02-07	Soutien aux activités périscolaires	434.647,00	-	-	-	-
07-02-08	Soutien aux associations du domaine de l'éducation	235.635,00	-	130.000	-	-
07-02-11	Actions éducatives et jeunesse	1.416.943,29	-	-	-	-
07-03	Accompagnement des familles	4.394.662,37	4.700.000	100.000	-	-
07-03-01	Bourses d'enseignement	1.270.000,00	-	100.000	-	
07-03-02	Service d'hébergement	3.003.662,37	4.700.000	-	-	-
07-03-03	Prix scolaires	120.000,00	-	-	-	-
07-03-04	Manuel scolaires	1.000,00	-	-	-	-

07-04	Collège numérique et développement des usages	1.219.014,54	5.000	3.445.075,48	-	8.004.443,62
07-04-01	Ordi60 et ressources numériques	375.780,14	5.000	2.400.000	-	7.854.443,62
07-04-02	Développement des usages numériques	843.234,40	-	1.045.075,48	-	150.000,00
TOTAL	DEPENSES VOLONTAIRES	10.008.856,71	4.709.083	4.255.075,48	-	9.473.381,09

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai l 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MANCEL - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport **501** du Président du Conseil général et son annexe :

SOLIDARITE – MISSION 01 – ENFANCE ET FAMILLE – MISSION 02 – AUTONOMIE DES PERSONNES – MISSION 03 – DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION

VU l'avis favorable de la 5^{ème} commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **PROCEDE**, dans le prolongement des délibérations **501, 502 et 503** du **19 décembre 2013** consacrées aux politiques sociales du département, aux ajustements budgétaires suivants :

I - MISSION 01 - SOLIDARITE - ENFANCE ET FAMILLES

1 - PROGRAMME 01-02- PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE - PMI

*** DEPENSES**

Action 01-02-02 – Prévention et Promotion de la santé - Parentalité

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	90.000,00	-

Au titre de l'accompagnement des services départementaux dans l'élaboration du schéma enfance-famille.

Action 01-02-04 – Agrément suivi et accompagnement assistants maternels et familiaux

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	5.000,00	-

Pour répondre à la demande tardive d'un Relais d'Assistants Maternels (RAM) existant remplissant les conditions d'attribution.

Action 01-02-05 – Structure petite enfance : suivi et accompagnement

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	10.282,24	
Crédits budgétaires gérés sous AP	10.282,24	
AP (en €)		6.907,00

- **AGREE** dans la limite de l'opération 2014 « établissements petite enfance », les affectations d'AP se rapportant aux 4 dossiers ci-dessous pour un montant global de 6.907 € :

MAITRE D'OUVRAGE	CANTON	NATURE DE L'OPERATION	COUT	TAUX	MONTANT
LA FARANDOLE HALTE GARDERIE BEAUVAIS	BEAUVAIS NORD-OUEST	Acquisition de matériel divers	2.820 €	20 %	564 €
LA FARANDOLE HALTE GARDERIE BEAUVAIS	BEAUVAIS NORD-OUEST	Travaux de peinture et d'électricité	2.716 €	20 %	543 €
VILLE DE BEAUVAIS	BEAUVAIS SUD-OUEST	Equipement mobilier pour les multi accueils de la commune	9.015 €	20 %	1.800 €
COMMUNE DE LAVERSINES	NIVILLERS	Equipement mobilier de la Halte Garderie de 10 places	20.000 €	20 %	4.000 €
				TOTAL	6.907 €

2 - PROGRAMME 01-03- PROTECTION DE L'ENFANCE

Action 01-03-01 – Enfants à l'ASE : Parcours projet enfance et famille

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	610.000,00	732.000,00

Ajustements liés :

- pour 600.000 € en dépenses et en recettes, aux dessaisissements prononcés par les juridictions lorsque des familles déménagent dans d'autres départements, amenant le département à payer des sommes à d'autres départements comme à en recouvrer,
- pour 10.000 € en dépenses, à l'annulation de demandes de participations parentales aux frais inhérents au placement,
- pour 132.000 € en recettes, au remboursement par l'Etat de certaines dépenses sur la prise en charge des premiers jours des mineurs étrangers isolés.

Action 01-03-02 – Etablissements et services habilités

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	80.000	-

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	158.532	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	158.532	-

AP (en €)	178.532
------------------	----------------

Ajustement de 80.000 € pour tenir compte de l'augmentation du nombre de mesures judiciaires d'actions éducatives en milieu ouvert.

- **AGREE**, outre les inscriptions d'AP et de CP ci-dessus, au titre de 2014, les affectations d'AP se rapportant aux 2 dossiers suivants pour un montant global de 178.532 € :

MAITRE D'OUVRAGE	CANTON	NATURE DE L'OPERATION	COUT	TAUX	MONTANT
FONDATION HALLEUR GRANDVILLIERS	GRANDVILLIERS	Acquisition d'un véhicule	24.069 €	30 %	7.220 €
HOME DE L'ENFANCE COMPIEGNE	COMPIEGNE NORD	Acquisition d'une maison + travaux de rénovation (Boulevard d'Amyot d'Inville à Beauvais) en vue du regroupement de la direction administrative OSLC et la Villa « Les Lilas »	571.040 €	30 %	171.312 €
				TOTAL	178.532 €

Action 01-03-03 – Accueil familial : adaptation et développement

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	50.000	

Au titre du financement des entrées dans les parcs de loisirs isariens offertes aux assistants familiaux pour les activités offertes aux enfants qu'ils accueillent.

Action 01-03-04 – Prévention : adaptation et développement des dispositifs

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	- 70.000

Par anticipation sur le non-versement par l'Etat de 70.000 € prévus au titre du fonds national de financement de la protection de l'enfance.

Action 01-03-05 – CDEF

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 30.000,00	-

Au titre de l'annulation de la subvention d'investissement prévue au Budget Primitif liée à la reprise de l'excédent dû au titre du FCTVA de 2012 et 2013 permettant de couvrir les besoins d'investissements du CDEF.

II - MISSION 02 - SOLIDARITE – AUTONOMIE DES PERSONNES

1 - PROGRAMME 02-01 – PERSONNES AGEES

Action 02-01-02 – Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissements

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 352.200	-

Au titre de la dotation des personnes âgées isariennes accueillies en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) situés hors du département.

Action 02-01-03 – Subvention aux établissements P.A.

?

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 260.477,88	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 260.477,88	-
AP (en €)		5.891,00

- **AGREE** dans la limite de l'opération 2014 « établissements personnes âgées », les affectations d'AP se rapportant aux 2 dossiers ci-dessous pour un montant global de 5.891 € :

	CANTON	NATURE DE L'OPERATION	COUT	TAUX	MONTANT
E.H.P.A.D. « LA MARE BRULEE » BRESLES	NIVILLERS	Acquisition d'une laveuse-essoreuse professionnelle	15.008 €	30 %	4.502 €
E.H.P.A.D. « LA MARE BRULEE » BRESLES	NIVILLERS	Travaux de mise aux normes de la buanderie	4.630 €	30 %	1.389 €
				TOTAL	5.891 €

Action 02-01-04 – Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 300.000	-

Au titre de l'expérimentation de la nouvelle tarification des Services d'Aide d'Accompagnement à Domicile (SAAD) autorisés.

Action 02-01-05 – Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	311,64	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	311,64	-
AP (en €)		9.148,00

- **AGREE**, dans la limite de l'opération 2014 « portage », l'affectation d'AP se rapportant au dossier ci-dessous pour un montant de 9.148 € :

MAITRE D'OUVRAGE	CANTON	NATURE DE L'OPERATION	COUT	TAUX	MONTANT
CENTRE SOCIAL RURAL DU CANTON DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS	MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS	Acquisition d'un second véhicule suite à un vol pour le service de portage de repas à domicile	30.430 € Retenu : 22.870 €	40 %	9.148 €
				TOTAL	9.148 €

Action 02-01-06 – Accueil familial

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	69.000	-

Compte tenu de l'augmentation du nombre de personnes âgées accueillies en familles d'accueil et pour lesquelles le département intervient par le versement de l'APA à domicile ou l'aide sociale.

Action 02-01-07 – Modernisation du maintien à domicile

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	52.000	-

Au titre du service de convivialité.

Action 02-01-08 – Téléalarme

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 94.500	-

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'abonnés, étant précisé que le tarif de solidarité est calculé selon le taux d'évolution de l'allocation solidarité personnes âgées et est évolutif au 1^{er} avril de chaque année.

Action 02-01-09 – Aide sociale à domicile

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 260.000	-

Au vu des projections budgétaires effectuées sur la base de l'activité du début de l'exercice 2014.

2 - PROGRAMME 02-02 – PERSONNES HANDICAPEES

Action 02-02-01 – Aide sociale en établissements

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 2.900.000	-

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	63.798,87	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	63.798,87	-

Compte tenu en fonctionnement de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et en investissement de la réalisation d'opérations.

Action 02-02-02 – Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en établissements

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	95.000	-

Au titre de l'activité Oise.

Action 02-02-03 – Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à domicile

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 1.360.000	-

Au vu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et des dépenses constatées au Compte Administratif de 2013.

Action 02-02-04 – Services d'accompagnement

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 239.500	-

Au titre de l'ouverture de places de services d'aide à domicile et donc l'augmentation du nombre de personnes handicapées accompagnées pour 224.500 € et du fonctionnement du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) de MARGNY-LES-COMPIEGNE pour 15.000 €.

Action 02-02-05 – Accueil familial

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	173.000	-

Au vu des projections budgétaires effectuées sur la base de l'activité du début de l'exercice 2014.

Action 02-02-06 – Maison Départementale des Personnes Handicapées

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 150.871	74.671

Pour la création de cinq postes supplémentaires compte tenu de l'augmentation conséquente de l'activité de la (MDPH) depuis sa création en 2007 (+ 123 %).

Action 02-02-07 – Soutien au réseau associatif et actions territoriales

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	8.836,36	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	8.836,36	-

Pour les opérations d'investissement en cours.

III - MISSION 03 - SOLIDARITE - DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION

1 - PROGRAMME 03-01 – PROGRAMME PROXIMITE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL

Action 03-01-01 – Prévention

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	1.200,00	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	1.200,00	-

Pour l'acquisition de matériel pour les médiateurs énergie emploi d'avenir.

Action 03-01-03 – Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	18.716,77	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	18.716,77	-

AP (en €)	-	11.960,00
------------------	---	------------------

- **AGREE**, dans la limite de l'opération 2014 « Divers social », les affectations d'AP se rapportant aux 4 dossiers ci-dessous pour un montant global de 11.960 € :

MAITRE D'OUVRAGE	CANTON	NATURE DE L'OPERATION	COUT	TAUX	MONTANT
CENTRE SOCIAL RURAL DU VEXIN – THELLE	CHAUMONT-EN-VEXIN	Acquisition d'un véhicule de transport	140.000 €	10 %	10.000 € (demandé)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS NORD -OUEST	Acquisition de jouets et jeux pour le RAM	1.382 €	10 %	138 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES THOUROTTE	RIBECOURT DRESLINCOURT	Travaux d'aménagement de deux bureaux pour le relais d'assistantes maternelles	9.985 €	10 %	998 €
ASSOCIATION LA MAIN TENDUE NOGENT SUR OISE	CREIL – NOGENT	Acquisition de matériel et de mobilier	8.243 €	10 %	824 €
				TOTAL	11.960 €

Action 03-01-06 – Tutelles et mesures d'accompagnement social personnalisé

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	90.200	-

Compte tenu de la montée en charge progressive de la mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP) global qui concerne toute personne majeure dont la santé ou la sécurité est menacée du fait de ses difficultés à assurer seule la gestion de ses ressources.

2 - PROGRAMME 03-02 - EMPLOI ET FORMATION

Action 03-02-03 – Actions d’insertion et de qualification professionnelle

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	229.302	-

Ajustement lié :

- pour 18.000 € au renforcement du dispositif WORKTOOLS compte tenu de son succès et de son intérêt en le déployant au-delà du public RSA ;
- pour 200.000 € aux partenariats avec les Missions locales visant à lever les obstacles à l’embauche et à développer ou restaurer l’autonomie des jeunes dans la conduite de leur parcours d’insertion.

- **RETIENT** en conséquence, au titre des 3 missions et de la totalité des programmes et actions du pôle solidarité, la situation décrite ci-dessous :

Missions Solidarité	Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
01 – Enfance et famille	835.000,00	662.000,00	138.814,24	-	185 439,00
02 - Autonomie des personnes	6.046.071,00	- 74.671,00	- 187.531,01	-	15 039,00
03 - Développement social, emploi et formation	432.978,00	-	19.916,77	-	11 960,00
Totaux	7.314.049,00	587.329,00	- 28.800,00	-	212 438,00

MISSION 01 - SOLIDARITE - ENFANCE ET FAMILLES

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
01-01	Observatoire départemental de la protection de l'enfance	110.000,00	-	-	-	-
01-01-01	Observatoire départemental de protection de l'enfance	95.000,00	-	-	-	-
01-01-02	Suivi des politiques publiques	15.000,00	-	-	-	-
01-02	Prévention promotion de la santé PMI	1.959.707,93	600.000,00	85.634,72	-	256.406,65
01-02-01	Prévention médico-sociale	537.906,27	600.000,00	25.717,48	-	-
01-02-02	Prévention et promotion de la santé -parentalité	483.606,59	-	-	-	-
01-02-03	Périnatalité	13.500,00	-	-	-	-
01-02-04	Agrément suivi accompagnement assistants maternels	633.250,00	-	-	-	-
01-02-05	Structures petite enfance	291.445,07	-	59.917,24	-	256.406,65
01-03	Protection de l'enfance et de la famille	87.511.042,85	1.892.000,00	158.532,00	-	178.532,00
01-03-01	Enfants accueillis à l'ASE	4.374.724,28	1.892.000,00	-	-	-
01-03-02	Etablissements et services habilités	52.742.935,37	-	158.532,00	-	178.532,00
01-03-03	Accueil familial	17.950.000,00	-	-	-	-
01-03-04	Prévention : Adaptation et développement des dispositifs	2.053.808,79	-	-	-	-
01-03-05	Centre départemental de l'enfance et de la famille	9.714.800,00	-	-	-	-
01-03-06	Mda/prévention spécialisée/ ludothèque	674.774,41	-	-	-	-
TOTAL MISSION 01		89.580.750,78	2.492.000,00	244.166,72	-	434.938,65

MISSION 02 – SOLIDARITE - AUTONOMIE DES PERSONNES

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
02-01	Personnes âgées	59.742.443,68	16.524.411	714.266,76	-	7.769.478,95
02-01-01	Aide sociale en établissements	12.203.599,77	1.992.000	-	-	-
02-01-02	APA en établissements	19.885.299,76	50.000	-	-	-
02-01-03	Subventions en établissements	15.000,00	-	494.597,12	-	7.133.872,77
02-01-04	APA à domicile	23.462.126,04	12.977.000	-	-	-
02-01-05	Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux	161.530,00	-	219.669,64	-	635.606,18
02-01-06	Accueil familial	162.000,00	-	-	-	-
02-01-07	Modernisation du maintien à domicile	1 051.820,27	453.411	-	-	-
02-01-08	Téléalarme	1 002.200,00	1.052.000	-	-	-
02-01-09	Aide sociale à domicile	1.798.867,84	-	-	-	-
02-02	Personnes handicapées	103.320.357,44	9.502.929	1.107.115,23	-	4.638.474,19
02-02-01	Aide sociale en établissements	71.697.466,11	230.000	1.078.278,87	-	4.322.591,47
02-02-02	PCH en établissements	415.000,00	1.000	-	-	-
02-02-03	PCH à domicile	23.836.384,53	7.768.900	-	-	-
02-02-04	Services d'accompagnement	3.093.755,80	-	-	-	-
02-02-05	Accueil familial	1.676.000,00	-	-	-	-
02-02-06	MDPH	2.538.441,00	1.503.029	-	-	-
02-02-07	Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux	63.310,00	-	28.836,36	-	315.882,72
TOTAL MISSION 02		163.062.801,12	26.027.340	1.821.381,99	-	12.407.953,14

MISSION 03 - SOLIDARITE - DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
03-01	Proximité et développement social territorial	6.607.621,73	-	228.226,77	-	684.711,94
03-01-01	Prévention	586.645,37	-	1.200,00	-	-
03-01-02	Actions d'insertion sociale	2.033.676,36	-	-	-	-
03-01-03	Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux	1.266.200,00	-	27.026,77	-	197.658,94
03-01-04	Fonds de solidarité	750.000,00	-	-	-	-
03-01-05	Politique du logement	1.613.900,00	-	200.000,00	-	577.053,00
03-01-06	Tutelles et mesures d'accompagnement social personnalisé	357.200,00	-	-	-	-
03-02	Emploi et formation	104.008.795,78	56.216.410	-	-	-
03-02-01	Contrats aidés : soutien au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et aux emplois d'avenir = « Coup de pouce pour l'emploi »	4.430.446,16	-	-	-	-
03-02-02	Accompagnement à l'insertion professionnelle des publics	113.476,00	-	-	-	-
03-02-03	Actions d'insertion et de qualification professionnelle	2.508.028,06	-	-	-	-
03-02-04	Prestations RSA	96.956.845,56	56.216.410	-	-	-
03-03	Economie solidaire	1.524.730,00	-	-	-	-
03-03-01	Insertion par l'activité économique	1.524.730,00	-	-	-	-
TOTAL MISSION 03		112.141.147,51	56.216.410	228.226,77	-	684.711,94

TOTALS	Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP 2013 (en €)
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Missions 01-02-03	364.784.699,41	84.735.750,00	2.293.775,48	-	13.527.603,73

- **INDIVIDUALISE** une subvention complémentaire de **150.871 €** à la MDPH qui sera versée à mesure de l'encaissement des recettes sur appels de fonds de la MDPH, portant la subvention allouée à la MDPH pour l'année 2014 à 2.538.441 € ;

- **APPROUVE** au titre du budget annexe CDEF, les inscriptions détaillées par chapitre en **annexe** portant les sections de cet établissement à :

- Section d'investissement : 598.862,25 €
- Section de fonctionnement : 9.883.488,00 €

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MANCEL - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 121-3 et L. 121-4 du code de l'action sociale et des familles,

VU les délibérations **503** des **18 décembre 2008** et **16 décembre 2010**,

VU le rapport **502** du Président du Conseil général et son annexe :

REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE

VU l'avis favorable de la 5^{ème} commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **ADOPTE** le règlement départemental d'aide sociale joint en **annexe** pris en application des articles L. 121-3 et L. 121-4 du code de l'action sociale et des familles, détaillant l'ensemble des prestations d'aide sociale mises en œuvre par le département, qu'il s'agisse des prestations définies par la loi ou des prestations créées par le département du fait de ses engagements volontaristes en matière d'action sociale et de santé ;

- **PRECISE** que ce règlement :

* remplace celui actualisé par délibération **503** du **16 décembre 2010** d'une part, en couvrant l'ensemble du champ de l'action sociale et d'autre part, en actant les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis ;

* constitue un acte juridiquement opposable aux organes décisionnels ainsi qu'aux usagers et sert de fondement légal aux décisions individuelles ;

* a vocation à être actualisé et adapté aux évolutions de la législation et aux dispositifs volontaires mis en place par le département, actualisation qui sera présentée sous la forme de modifications de ses articles.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MANCEL - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération **602** du **19 décembre 2013**,

VU le rapport **601** du Président du Conseil général et son annexe :

**PROGRAMME 09-01 - EDUCATION, ACCESSIBILITE ET PROMOTION
DE LA PRATIQUE SPORTIVE**

VU l'avis favorable de la 6^{ème} commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **ADOPTÉ** le règlement du « Coupon Oise Sports » joint en **annexe** applicable à compter du 1^{er} juillet 2014, soit à partir de la saison sportive 2014-2015, portant, compte tenu du succès du dispositif, la valeur dudit coupon de 10 € à **15 €**.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2014

SEANCE DU 19 JUIN 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 mai 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. DEGAUCHY à M. ROME,
- M. DESMEDT à M. BISSCHOP,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport général du Président du Conseil général,

RAPPORT GENERAL ET DEFINITIF

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A LA MAJORITE par 25 voix pour, 11 voix contre et une abstention les conclusions suivantes :

- **APPROUVE** le rapport général définitif de la décision modificative n°2 de 2014, dont les termes sont ci-**annexés** ;
 - **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement conformément aux documents budgétaires annexés au rapport général ;
 - **PRECISE** que le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) constitué de l'ensemble des opérations en cours est annexé à la délibération **109** du **19 juin 2014**.
-

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE